

La réforme Macron

**Quelles perspectives
pour quelle bataille ?**

Un calendrier accéléré

- 31 mai : mise en ligne de la consultation nationale
<https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/projects>
- Restitution des résultats en novembre
- Décembre 2018 : présentation des orientations de la loi
- 1^{er} semestre 2019 : vote de la loi
- Application au 1^{er} janvier 2025 à la génération «pivot» née en 1963

Un changement de système

- Abandon de l'obligation de résultats au profit d'une obligation de moyens : **plus de garantie de continuité du niveau de vie**
- Fin de la répartition « à prestations définies » au profit d'un système, certes par répartition, mais « **à cotisations définies** »
- Généralisation à l'ensemble de la population du système de retraites par points **tel que défini par l'accord du 17 novembre 2017 sur le régime unique complémentaire**, en rupture avec les logiques à l'œuvre en AGIRC et en depuis ARRCO depuis 1947 : **le montant des retraites complémentaires pourra diminuer en valeur absolue à partir du 1^{er} janvier 2019**

Un changement de système



- Vraisemblable création d'un « pilier » en **capitalisation obligatoire**, «à cotisations définies», comme en Suède
- Les comptes notionnels suédois comme source d'inspiration
- En Suède, la prestation est **une rente viagère**, donc proportionnelle à l'espérance de vie de la génération concernée
- Au lieu d'une **pension proportionnelle au salaire de fin de carrière** ... qui a toujours été la règle en France

Régimes « à cotisations définies »

La mise en œuvre du MEA en Suède

Toutes les rentes de retraite ont été réduites :

- de - 3 % en 2010
- de - 4,3 % en 2011
- de - 2,7 % en 2014

Soit près de 10 % de baisse nominale des rentes en 4 années !

La promesse électorale

« Un système **universel** avec **des règles communes de calcul des pensions** sera **progressivement** mis en place. Le fait de changer d'activité ou de secteur sera sans effet sur les droits à la retraite. Avec un principe d'égalité : **pour chaque euro cotisé, le même droit à retraite pour tous !** »

- Unique (# régime unique)
 - Universel → 3 PSS (9933 €/mois)
 - Adapté aux réalités d'aujourd'hui
 - Progressivement : lénifiant
- } **Simplicité**
Fin des « privilèges »
- ~~Solidaire~~ # principe « d'égalité »
 - ~~Taux de remplacement~~ # principe « d'égalité »

Le promesse électorale



- **Une promesse intenable, une proposition insoutenable**
 - Une rente viagère à la place d'une pension proportionnelle au salaire de fin de carrière : inégalitaire
 - Système qui désavantage les espérances de vie inférieures à la moyenne
 - Système qui avantage les espérances de vie supérieures à la moyenne

Le promesse électorale

■ Fin des solidarités

- Droit proportionnel à la cotisation
 - Maladie, chômage, maternité, incapacité de travail n'ouvriraient plus de droits
 - Sauf emploi garanti à vie, salariés doublement perdant : pendant l'activité, pendant la retraite
 - Fin du minimum contributif : 38 % des retraités (4,9 M) pour un minimum de 634,66 euros / mois
 - En ARRCO et en AGIRC aujourd'hui, rendement effectif de 6 % : au bout de 16 ans le total des cotisations est récupéré

Le promesse électorale

- **Des baisses de pensions généralisées**
 - Inégalitaires : femmes + affectées que les hommes avec un salaire horaire inférieur de 16,3 % (DARES)
 - Assumées :
 - « sans que cela ne revienne plus cher aux employeurs, nous réduirons les cotisations payées par les salariés »,
 - « nous aiderons les entreprises à embaucher en baissant les cotisations sociales employeurs » ou encore « nous réduirons leurs charges. »
 - Cotisations en  et  nombre de retraités

Faut-il alors croire à l'épargne retraite ?



Pour espérer compenser une baisse de dix points du taux de remplacement du salaire par la pension de retraite il **faudrait pouvoir économiser un mois de salaire par an pendant trente ans !**

Source : FFSA et Observatoire de l'épargne européenne